

Au Conseil communal
De Mézières

Mézières, le 13 septembre 2010

Préavis municipal N° 06/2010

Arrêté d'imposition pour l'année 2011

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente et vous propose le nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2011.

Vous pouvez constater que le taux proposé est de 76 % par rapport à l'impôt cantonal de base. Ce taux a été calculé en fonction de la bascule d'impôts de 6 points en 2011 et des chiffres prévisionnels qui nous ont été communiqués par le Canton au niveau de la péréquation financière et de la facture sociale.

Enfin, en ce qui concerne l'impôt foncier, la Municipalité maintient sa position des années précédentes et propose un impôt de **Fr. 1.50** par mille francs de l'estimation fiscale des immeubles.

Au vu des variations très rapides de la situation économique, l'arrêté d'imposition que nous vous demandons d'adopter a été établi pour une année seulement.

**Le Conseil communal de Mézières, dans sa séance du 12 octobre 2010,
vu le préavis municipal N° 06/2010,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide

d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2011 tel que présenté avec un taux d'imposition à 76 % par rapport à l'impôt cantonal de base.

Dans l'attente de votre décision, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic : La Secrétaire :

S. Saugy

C. Jordan

Municipal responsable : M. Stéphane Saugy.

Annexe : 1 arrêté d'imposition et ses instructions.